



Protocole sanitaire au CDI

publié le 18/09/2020

En cette rentrée des classes 2020, un protocole d'accueil spécifique des élèves au CDI a été mis en place dans notre collège afin de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Important :

les élèves du **même niveau** seront accueillis **un seul jour de la semaine** lors des récréations, des heures d'étude et de la pause méridienne.

- ▶ 6ème : lundi
- ▶ 5ème : mardi
- ▶ 4ème : jeudi
- ▶ 3ème : vendredi

12h55 - 13h50 : 20 élèves maximum et sur inscription préalable auprès de la Vie Scolaire à 10h

Ce protocole est affiché en Vie Scolaire, sous le préau, sur la porte du CDI et en pièce jointe de cet article. Il sera également explicité auprès des élèves.

Pour le bien et la santé de tous, il est à respecter strictement.

Nous comptons sur chacun.e d'entre vous,

Mme Robilliard

Document joint

 [le_cdi_est_ouvert_-2](#) (PDF de 194.4 ko)